

DANS MON ASSO, NOS MILITANTS RACONTENT...



COMMENT FAIRE ?

Accompagner la transmission de souvenirs de militants



REPÈRES

Qu'est-ce qu'un témoignage oral ?



TÉMOIGNAGE

Comment ça se passe à l'Ariena ?

« Cette ancienne présidente est la mémoire de notre association : elle a tant de choses à nous dire ! »

Dans une association d'éducation populaire, le rôle des femmes et des hommes qui la font vivre est premier. Mais quel héritage peut transmettre un individu ayant joué un rôle important dans une association ? Le recueil et la valorisation de la mémoire des pionniers constituent un enjeu essentiel pour l'association.

COMMENT FAIRE ?

👉 ACCOMPAGNER LA TRANSMISSION DE SOUVENIRS DE MILITANTS 👈

La mémoire « vivante » est d'autant plus importante à collecter que les associations d'éducation populaire fonctionnent beaucoup sur la transmission orale. Un témoignage, sonore ou visuel fixe le souvenir, le rôle et la place d'une personne au sein d'une histoire. Entreprendre son enregistrement est un projet d'autant plus fécond et efficace s'il est collectif et s'accompagne de séquences préparatoires et d'une attention portée à ses dimensions juridiques, techniques et méthodologiques.

Préparer le témoignage

Chaque association peut mettre en oeuvre un projet de collecte de témoignages avant que cela ne soit plus possible pour cause de départ, maladie ou décès des militants. Associer des jeunes bénévoles peut être pertinent. Le (ou les) témoin peut être un ancien président ou un simple bénévole : il sera choisi en fonction de son rôle passé, de son adhésion à la démarche, de son âge et de son état de santé. Le **contexte** de vie de la personne doit être connu et pris en compte, le projet cadré : s'agit-il d'interroger le parcours d'une personne ? De traiter un sujet précis ? D'étudier l'histoire de l'association ? Le militant a pu s'impliquer dans une ou plusieurs associations au cours de sa vie mais aussi d'un syndicat, un parti, des collectifs... Le « collecteur » doit donc préparer son entretien par la lecture d'archives ou de photos qu'il peut soumettre au témoin pour affiner sa compréhension. **L'entretien semi-directif**, compromis entre une forme active et une forme passive, est la formule la plus usitée. Le collecteur peut être accompagné par un archiviste ou un historien dans sa démarche. La signature d'un accord écrit est conseillée.

Enregistrer le témoignage

Privilégier l'intérieur

En général, l'enregistrement est mené au domicile du témoin. Un congrès ou une journée-anniversaire de l'association peut aussi être un cadre propice.

Se doter d'un matériel adéquat

Une caméra numérique (vidéo) ou un enregistreur sonore permettent des rendus de qualité. Penser aux cartes mémoire, aux piles et faire des essais. On peut y ajouter un pied pour fixer l'appareil, un casque, une table, un crayon et des feuilles de papier.

Susciter l'adhésion

Avant l'enregistrement, le collecteur peut expliquer le projet au témoin, en montrer l'intérêt ou les possibles utilisations de son témoignage.

Énoncer le contexte

L'enregistrement commence par une mention de la date, des noms et qualités des intervenants et du contexte.

Se laisser guider

Bien qu'il faille régulièrement relancer ou recadrer le témoin, il est préférable d'intervenir le moins possible, de privilégier des questions courtes et de veiller à ne pas parler en même temps que lui, tout comme se retenir de trop écrire pendant l'enregistrement.

Fixer son regard et son attention sur la personne

Cela l'aidera à développer plus facilement son discours.

Maîtriser le temps

Un enregistrement ne doit pas dépasser 2 heures : plusieurs séances permettent de séquencer, développer ou ajuster l'entretien.

Retranscrire l'entretien ?

Ce choix demande du temps. En tout état de cause, l'élimination de l'enregistrement suite à sa retranscription est proscrite. Une alternative consiste à rédiger une fiche de repères chronologico-thématiques.

Protéger le témoignage

Une fois constituées et validées, ces sources peuvent être confiées à un service d'archives qui les conservera et prendra en charge leur communication, au même titre que les documents papier et selon la contractualisation définie. L'entretien pourra être diffusé librement ou soumis à l'autorisation du témoin. Comme tout document, il sera soumis au jugement critique de l'historien.

🌿 QU'EST-CE QU'UN TÉMOIGNAGE ORAL ? 🌿

C'est un document autant qu'une **œuvre de l'esprit** : les participants sont considérés comme auteur et co-auteur. Le témoin qui, reçoit une copie de l'enregistrement, a donc un droit de regard : il peut demander à ce que son témoignage soit modifié ou exiger des droits d'auteur s'il est diffusé à des fins lucratives ou médiatiques. En revanche, il est d'usage qu'il en autorise la consultation et l'exploitation à titre gratuit dans le cadre d'actions culturelles, scientifiques ou pédagogiques. On dit alors qu'il cède l'ensemble de ses droits : droits patrimoniaux (percevoir une rémunération), droits de reproduction (utilisation dans une publication, un montage audiovisuel ou une exposition) et droits de représentation (diffusion en public ou dans le cadre familial). Son nom peut toutefois être anonymisé.

Un témoignage est aussi un document potentiellement sensible : une attention doit être portée sur les passages pouvant porter atteinte à d'autres personnes (risque de diffamation).

■ TÉMOIGNAGE



COMMENT ÇA SE PASSE À L'ARIENA¹

Julie-Anne Kervella, volontaire en service civique « Histoire et archives »

En 2017, l'Ariena entame une démarche d'archivage basée sur les archives papier et les récits des témoins : pourquoi avoir choisi de travailler sur cette double dimension ?

Nous fêtons les 40 ans de l'association et qui dit anniversaire dit rétrospective. En nous replongeant dans nos archives, nous nous sommes rendu compte des manques : les archives comportaient des **lacunes** que seule la mémoire des « anciens » pouvait éclairer. Or, certains d'entre eux avaient déjà disparu ou étaient très âgés : nous avons réalisé combien il était urgent de recueillir leur témoignage : c'est un pan entier de l'histoire de l'Ariena à sauvegarder !

Combien de militants avez-vous interrogé ? Font-ils partie d'une génération identifiée ? Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

À l'heure actuelle, nous avons interrogé sept **pionniers**, mais la liste est encore longue ! Nous avons choisi des témoins de la période 1970-1990 : militants associatifs, élus ou agents de collectivités, enseignants, toutes ces personnes

« Nous avons interrogé sept "pionniers" de la période 1970-1990, mais la liste est encore longue ! »

ont contribué directement ou indirectement à l'émergence de l'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace et à la création de l'Ariena. Le temps joue contre nous : les « anciens » sont de moins en moins nombreux et il devient difficile d'établir un contact avec eux, d'autant plus avec la

Covid. C'est un chantier urgent pour nous.

Que comptez-vous faire de cette matière ?

Beaucoup de possibilités s'offrent à nous : la réalisation de portraits de pionniers, une exposition, une valorisation sur notre site internet avec écoute d'extraits. Nous avons envie de les **partager** avec les membres de notre réseau car l'histoire de l'Ariena est aussi la leur. Cela pourra peut-être leur donner envie d'entamer une démarche similaire auprès de leurs pionniers. Ces archives sont aussi ouvertes aux chercheurs qui s'intéresseraient à ces thématiques.

¹- Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace.